



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS

SIREN : 430 221 119 00026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 26 bis avenue de l'Observatoire
75014 PARIS
SIREN : 430 221 119 00026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents de l'**Association SAMUSOCIAL INTERNATIONAL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SAMUSOCIAL INTERNATIONAL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application du nouveau Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les points 5 et 6 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



✓ Certifié par  yousign

Brice ROGIR

COMPTES ANNUELS

1. Bilan

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 136	32 891	245	478
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 205	26 616	3 589	6 279
Autres immobilisations corporelles				
Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 189		3 189	3 189
Total II	66 530	59 507	7 023	9 946
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 999 775	3 331	1 996 444	2 083 317
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	12 651		12 651	23 103
Charges constatées d'avance	7 633		7 633	35 407
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	709 508		709 508	507 180
Total III	2 729 567	3 331	2 726 236	2 649 008
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 796 097	62 838	2 733 260	2 658 954

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	98 798	92 450
Excédent ou déficit de l'exercice	68 004	6 349
Total des fonds propres (situation nette)	166 803	98 799
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des fonds propres	166 803	98 799
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		1
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	7 218	19 711
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	43 256	7 291
Total des fonds reportés et dédiés	50 474	27 004
PROVISIONS		
Provisions pour risques		17 830
Provisions pour charges	-	-
Total des provisions	-	17 830
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles et autres assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	57 322	50 406
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	54 594	75 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		116
Autres dettes	9 974	95 038
Produits constatés d'avance	2 394 093	2 294 074
Total IV	2 515 983	2 515 322
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 733 260	2 658 954

2. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	900	800
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	9 773	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	953 682	1 068 750
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	68 627	75 693
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	589 000	435 620
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	17 830	8 427
Utilisations des fonds dédiés	19 786	2 084
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	117 216	11 479
Total I	1 776 814	1 602 852
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	308 649	328 960
Aides financières	673 846	534 799
Impôts, taxes et versements assimilés	68 067	70 138
Salaires	417 283	463 405
Cotisations sociales	119 684	150 204
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 643	4 712
Dotations aux provisions	-	
Reports en fonds dédiés	43 256	11 132
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	75 540	273
Total II	1 709 968	1 563 624
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	66 846	39 228

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	4 519	12 144
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	2 244	10 623
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	6 763	22 767
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	4 829	52 469
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	4 829	52 469
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 934	- 29 702
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	68 779	9 526
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 506
Total V	-	1 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 684
Total VI	-	4 684
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	- 3 178
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	775	
Total des produits (I + III + V)	1 783 577	1 627 125
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 715 572	1 620 777
EXCEDENT OU DEFICIT	68 004	6 349

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024
<i>Dons en nature</i>	-	
<i>Prestations en nature</i>	26 837	17 698
<i>Bénévolat</i>	7 253	12 203
TOTAL	34 090	29 901
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	-	
<i>Prestations en nature</i>	26 837	17 698
<i>Personnel bénévole</i>	7 253	12 203
TOTAL	34 090	29 901

ANNEXE

Le bilan de l'exercice présente un total, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/25, de 2 733 259 €. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 783 577 € et un total de charges de 1 715 572 €, dégagant ainsi un résultat de 68 004 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/25 au 31/12/25.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/06/2025 par le Conseil d'Administration du Samusocial International.

Conformément à ses statuts, l'objet social du Samusocial International (article 2) est de « créer, promouvoir et soutenir par tous les moyens de communication ou de formation possibles, dans toutes les villes du monde où se posent les problèmes liés à l'exclusion sociale, tels que l'abri, la nourriture, l'accès aux soins, la souffrance psychique ou toute autre conséquence du rejet, de la rupture des liens humains économiques et sociaux, des dispositifs analogues à celui mis en œuvre au Samusocial de Paris, répondant aux critères définis par les objectifs et la Charte du Samusocial International et développer toutes les missions connexes qui peuvent s'y rattacher directement ou indirectement. Des conventions, des échanges de toutes sortes, ainsi que des accords de formation seront mis en place.

L'association a en outre pour but de collecter des fonds et susciter des financements pour soutenir les Samusociaux, conforme à l'esprit du Samusocial de Paris, sur le territoire national et, dans les mêmes conditions, créer, soutenir et accompagner les Samusociaux à l'étranger, dans leur action, leurs recherches, leur particularisme. »

L'article 7 précise : « Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2° Les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes ou tout autre organisme public ;
- 3° Les dons de particuliers, de fondations, de fonds de dotation ou d'entreprise ;
- 4° Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- 5° Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires. »

1. Les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. L'Autorité des Normes Comptables a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode comptable

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.

Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :

- Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :
 - Pour le bilan : les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.
 - Pour le compte de résultat : Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne « Reprises sur provisions et amortissements » du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne les autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste « Salaires & Traitements » pour la part des avantages en nature ou prévoyance).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025, le Samusocial International a soutenu et animé un réseau de partenaires porteurs de service de type « Samusocial » actifs dans 12 pays, dont 8 pays dans lesquels des partenaires ont bénéficié d'un appui soutenu du Samusocial International.

Le volume financier (produits) est en augmentation de près de 10 % par rapport à 2024. L'exercice permet de dégager un résultat positif de 68 004 euros.

Concernant les fonds alloués au soutien et au financement des actions portées par les partenaires à l'étranger, ils sont en augmentation de 8%, avec plusieurs variations de montants significatifs à noter

: une augmentation des fonds alloués pour les actions au Sénégal (+47 K€) et dans une moindre mesure au Mali (+13 K€), ainsi qu'une diminution des fonds alloués pour les actions au Burkina Faso (-50 K€). Les coûts engagés pour la Roumanie augmentent significativement (+37 K€) du fait de l'obtention d'un nouveau financement pluriannuel de la Fondation UEFA pour l'Enfance, et en lien avec la relance du dispositif notamment grâce à la fusion avec Parada. Enfin, ce sont les coûts engagés pour le programme en Egypte qui ont le plus augmenté (+69 K€) par rapport à 2024, du fait de l'obtention de nouveaux soutiens et du renforcement de plusieurs activités.

Les missions sociales du Samusocial International incluent, par ailleurs, le développement d'activités d'enseignement, regroupées dans une ligne « France » qui inclut également ses actions transversales. En effet, le Samusocial International anime également les échanges et le travail en réseau, et porte des projets et activités transversales et multi-pays, qui entrent dans ce volet « France ». Les dépenses engagées sur cette ligne sont en légère augmentation (+4 K€), en lien notamment avec la réalisation en 2025 d'une évaluation et d'un audit externes sur la convention programme multi-pays financée par l'AFD et portée par le Samusocial International.

En 2025, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement de l'association ont diminué de façon significative par rapport à 2024. En effet, l'année étant marquée par de nombreux signaux défavorables pour le financement du secteur de la solidarité internationale, l'association a procédé à une réduction de ses effectifs. Il s'est agi, d'une part, de la fusion de deux postes (direction et direction des programmes) au moment du départ à la retraite de la Directrice sortante en janvier 2025, et d'autre part de la suspension du recrutement d'un remplaçant au poste de Responsable de la mobilisation des ressources privées, après le départ de la personne en poste en septembre 2025.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Subventions et dons reçus

Dons et mécénats reçus en 2025, dédiés et non dédiés

En 2025, 69 527 € ont été reçus par le SSI, dont plus de 50 K€ de dons fléchés vers les actions des structures partenaires locales.

Dons	
	dons recus en 2025
Dons et mécénat dédiés	50 679
Dons non dédiés	18 848
	69 527

Subventions et contributions financières reçues en 2025

Les subventions et contributions d'un montant de 1 542 682 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

Subventions d'origine publique	
	Subventions 2025
Agence Française de développement	705 105
Union européenne	179 852
Coopération Monaco	58 030
CDCS Liban	6 256
Métropole de Lyon	4 439
Total subventions publiques	953 682
Contributions financières	
	Contributions 2025
Fondation Internationale Carrefour	76 569
Fondation Merieux	200 000
Fondation Sawiris	59 215
UEFA Foundation for children	100 000
Fondation Isacchi	21 114
Fondation L'Oréal	68 798
Alex Bank	18 592
Fondation Wavestone	9 500
Fondation RATP	3 907
Fondation Total	19 263
Fondation Bel	2 044
Comité Jumelage Lissieu-Bagassi	9 999
Total contributions privées	589 000
Total contrib. privées et sub. publiques	1 542 682

3.2 Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux

La majorité des dispositifs soutenus par le Samusocial International sont portés par des entités de droit national, portant ou pas le nom de Samusocial, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique, le soutien du Samusocial International peut s'exercer par le reversement d'une partie des financements et dons dédiés reçus pour des projets définis conjointement avec les partenaires, couvrant la mise en œuvre des activités locales.

Ces subventions et dons reversés constituent la totalité de la rubrique « aides financières » du compte d'exploitation. En 2025, le SSI a préservé une partie des dons reçus pour leur utilisation ultérieure (cf 4.5). Les reversements sont ainsi répartis comme suit :

Subventions et dons reversés aux samusociaux locaux et autres partenaires

	Subventions	Dons	Total
Samusocial Burkina	118 628	1 969	120 597
Samusocial Congo	84 890	-	84 890
Samusocial Mali	54 500	-	54 500
Samusocial Pérou	116 274	-	116 274
Samusocial Roumanie	44 344	-	44 344
Samusocial Sénégal	181 539	-	181 539
ARK, Partenaire du Samusocial International Egypte	71 702	-	71 702
Total Subventions et dons reversés	671 877	1 969	673 846

4. Notes sur le bilan**4.1 Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 136			33 136
Autres postes d'immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations incorporelles	33 136	0	0	33 136
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	566			566
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 919	720		29 639
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 485	720	0	30 205
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	3 189			3 189
Immobilisations financières	3 189			3 189
ACTIF IMMOBILISE	65 810	720	-	66 530

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5 ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des bureaux sur 8 ans

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 657	234		32 891
Immobilisations incorporelles	32 657	234	0	32 891
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	193	57		250
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 013	3 353		26 366
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 206	3 410	0	26 616
ACTIF IMMOBILISE	55 864	3 643	-	59 507

4.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 189		3 189
Créances de l'actif circulant			
Autres créances clients, usagers	1 999 775	1 401 975	597 800
Sécu sociale et autres organismes sociaux	159	159	
Autres impôts, taxes versements assimilés	8 073	8 073	
Débiteurs divers	4 419	4 419	
Charges constatées d'avance	7 633	7 633	0
TOTAL DES CREANCES	2 023 248	1 422 260	600 989

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Divers Produits à recevoir	4 018
Subventions à recevoir	47 020
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	51 038

Provisions

La reprise de provision constatée au cours des exercices précédents est la suivante :

- La provision pour risques sur la créance du Samusocial Moskva constituée en 2022 et 2023 a été reprise pour un montant de 17 829.62 €, le dossier n'ayant aucune possibilité d'être soldé.

Tableau des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	0				0
Garanties données aux clients					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	17 830	0	17 830		0
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL DES PROVISIONS	17 830	0	17 830	0	0

4.3 Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 515 982 €, dont une grande partie (2 394 093 €) est constituée des produits constatés d'avance, à savoir des subventions déjà signées mais dont l'utilisation est répartie sur plusieurs exercices ; la part correspondant aux années à venir est comptabilisée en produit constaté d'avance, avec des échéances d'utilisation.

Ainsi les dettes se classent de la manière suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine		0		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	57 322	57 322		
Dettes fiscales et sociales	54 594	54 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	9 974	9 974		
Produits constatés d'avance	2 394 093	1 604 690	789 403	
TOTAL DES DETTES	2 515 983	1 726 580	789 403	0

Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs FNP	57 322
Dettes prov.conges payés	25 681
Org.soc. ch./conges payés	13 270
Charges sociales - produits à recevoir	812
Divers - charges à payer	9 963
TOTAL CHARGES A PAYER	107 048

4.4 Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 633		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 633	0	0

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 394 093		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 394 093	0	0

4.5 Fonds dédiés

Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par bailleur et pays/programme

Les engagements à réaliser au 31 décembre 2025 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Coopération Monaco	1		1		-	
Contributions financières d'autres organismes						
Total	614				614	
Fondation RATP	5 314		5 314		-	
Fondation Décathlon	13 784		7 181		6 603	
Ressources liées à la générosité du public						
Dons pour Sénégal	4 039	8 332	4 039		8 332	
Dons pour Egypte	1 102	32 661	1 102		32 660	
Dons Congo	430	557	430		557	
Dons pour Maroc	15	-	15		-	
Dons pour Burkina Faso	1 706	1 707	1 706		1 707	
TOTAL	27 004	43 256	19 787	-	50 473	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 291	1 473
(-) Utilisation	- 7 291	-
(+) Report	43 256	5 818
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	43 256	7 291

4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	92450	6349						98799
Excédent ou déficit de l'exercice	6349	-6349		68004				68004
Situation nette	98799			68004			0	166803
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	98799		0	68004	0	0	0	166803

5. Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie	900	900	800	800
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	68 627	68 627	75 693	75 693
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	589 000		435 620	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	133 752		36 102	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	953 682		1 068 750	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	17 830	-	8 077	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	19 786	7 291	2 084	-
TOTAL	1 783 577	76 818	1 627 125	76 493
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSION SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	158 316	-	116 518	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	738 132	26 728	699 812	50 687
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	673 846	1 969	534 799	1 851
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 462	2 462	3 696	3 696
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	55 346		58 110	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40 571	2 402	196 708	14 441
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 643			
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	43 256	43 256	11 132	5 818
TOTAL	1 715 572	76 818	1 620 776	76 493
EXCEDENT OU DEFICIT	68 004	-	6 349	-

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	7 253	7 253	12 203	12 203
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Prestations en nature	26 837		17 698	
Dons en nature				
TOTAL	34 090	7 253	29 901	12 203
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	24 701	5 656	21 653	3 956
Réalisées à l'étranger	7 793		-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 597	1 597	8 248	8 248
TOTAL	34 090	7 253	29 901	12 203

5.1 Observations relatives aux produits et charges par destination :

Les missions sociales. Montant 1 570 294 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

1) Les missions sociales réalisées à l'étranger

- L'appui financier aux actions des structures partenaires locales via des subventions et dons reversés aux structures indépendantes juridiquement.

En 2025 le montant de ces subventions reversées a été de 673 846 €. Les entités qui en bénéficient sont des partenaires portant ou non le nom de Samusocial, indépendantes juridiquement. Chacune dans leur pays et en fonction de leur contexte, avec l'appui du Samusocial International, ces organisations répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Des actions de renforcement des capacités des partenaires

- Le soutien technique aux partenaires et le pilotage de projets et actions mis en œuvre dans les différents pays d'intervention, assurés par l'association.

En 2025 ces actions ont représenté 738 132 €. Elles regroupent :

- Les missions exploratoires et le démarrage de nouveaux projets

- La mise en œuvre de services par les bureaux locaux : actuellement, le bureau du SSI en Egypte est opérateur de services d'aide en faveur des enfants et jeunes vivant en rue et en appui aux structures locales partenaires
- L'appui-conseil, la formation et le renforcement de capacités opérationnelles des structures Samusocial, ainsi qu'en matière de gestion financière et de projets, de recherche de fonds et de communication
- La co-réalisation d'études menées dans les différents pays
- L'animation de temps de renforcement des compétences et capacités en réseau via des séminaires et missions inter-pays
- Le pilotage et suivi des projets et activités

Les coûts relatifs à ces soutiens sont principalement constitués de deux types de dépenses : les coûts de mise en œuvre des actions en Egypte, et les coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier l'équipe en charge des programmes, l'équipe des ressources techniques, la responsable de la mobilisation des ressources privées, le responsable administratif et financier, selon le pourcentage du temps passé par programme.

2) Les missions sociales réalisées en France

- Les actions d'enseignement en France

Il s'agit d'un enseignement Diplôme Universitaire « **Enfants et jeunes de la rue, comprendre pour agir** » avec l'Université Paris Cité, d'un module d'enseignement "**Action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale**" au sein du Master 2 mention Science politique - Parcours coopération internationale et ONG, Université Sorbonne Paris Nord, d'un cours "**Exclusion sociale en milieu urbain**" au sein d'un Master de la Paris School of International Affairs à Sciences Po Paris.

- Les publications et capitalisations

Le Samusocial International réalise également des publications et des traductions de guides méthodologiques, cahiers thématiques, capitalisations, études, référentiels et documentations techniques mettant en visibilité l'expérience des partenaires, capitalisant les connaissances acquises au sein du réseau et promouvant les bonnes pratiques.

- Les activités transversales, le pilotage et la gestion d'actions multi-pays et les actions bénéficiant à l'ensemble des partenaires du réseau

Il s'agit des coûts transversaux des séminaires du réseau et des échanges inter-pays, des évaluations, audits et consultances liés à des projets ou actions multi-pays.

Ces enseignements, études et capitalisations, ainsi que la mise en œuvre et la gestion des activités transversales et ont représenté en 2025 un budget réalisé de 158 316 €, dont une partie des salaires de l'équipe des ressources techniques et enseignements, de la direction des programmes (assurée depuis 2025 par la directrice) et de la responsable de la mobilisation des ressources privées, ainsi que les coûts des formations et séminaires.

Les frais de recherche de fonds. Montant 57 808 €

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la prospection de financements d'origine publique et privée ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des coûts salariaux de la directrice et de la responsable de la mobilisation des ressources privées ainsi que de frais de déplacements. Ces coûts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année.

Les frais de fonctionnement. Montant 40 571 €

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des coûts salariaux de la directrice et du responsable administratif et financier, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements.

Les produits liés à la générosité du public : dons, legs et mécénats de particuliers. Montant 69 527 €

Ils sont constitués de cotisations, dons dédiés et de dons non dédiés, provenant de particuliers, ainsi que de mécénat d'entreprise.

Les produits non liés à la générosité du public. Montant 589 000 €

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des actions précises portées par les partenaires dans leur pays. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

Les subventions et autres concours publics. Montant 953 682 €

Ces produits proviennent des sources suivantes :

- L'Union européenne, dans le cadre des appels à projet INTPA
- L'Agence Française de Développement
- La Direction de la Coopération Internationale de la Principauté de Monaco
- Le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Métropole de Lyon

Les autres produits. Montant 133 752 €

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets).
- De produits liés à la gestion de subvention en devise étrangère et de divers remboursements.

La reprise sur provisions et dépréciations. Montant 17 830 €

La provision pour risques sur la créance du Samusocial Moskva constituée en 2022 et 2023 a été reprise pour un montant de 17 829.62 €, le dossier n'ayant aucune possibilité d'être soldé.

5.2 Observations relatives aux contributions volontaires en nature***Montant 34 090 €***

En 2025, l'association a continué à bénéficier de dons en nature effectués par des entreprises ou encore des particuliers, qui donnent de leur temps dans des missions bénévoles.

Les contributions volontaires en nature (CVN) s'élèvent à 34 K€ contre 29 K€ en 2024.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 18 544 € ;
- Le programme Miles Flying Blue permet au SSI, depuis 2025, de bénéficier des miles reversés afin d'acheter les billets d'avion nécessaires au déplacement des équipes en payant un prix réduit. 7 792 € d'économie ont ainsi pu être valorisés ;
- Une bénévole appuie le département des ressources techniques, contribuant à l'assistance technique continue aux dispositifs Samusociaux, aux échanges et séminaires techniques inter-pays et aux capitalisations. Sa contribution est valorisée à hauteur de 5 656 € pour 2025 ;
- Cette année également, le cabinet d'avocat qui se charge de renouveler l'enregistrement de la marque Samusocial, a offert sa prestation pour la réalisation de cette démarche.

Les contributions en nature dédiées au fonctionnement courant sont les suivantes :

- Une bénévole appuie le Samusocial International sur les questions liées à la gestion des dons, aux questions juridiques et aux procédures de contrôles imposées aux associations. Sa contribution pour 2025 a été valorisée à hauteur de 1 596 €.

6. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	28 697	52 538	1. Ressources collectées auprès du public	69 527	76 493
1.1 Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	900	800
- Missions réalisées par l'organisme	0	0	1.2 Dons et legs et mécénats	68 627	75 693
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	68 627	75 693
1.2 Réalisées à l'étranger	28 697	52 538	- Legs, donations et assurances vie		
- Missions réalisées par l'organisme	26 728	50 687	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 969	1 851	1.3 Autres ressources liées à l'appel à la générosité du public	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 462	3 696			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 462	3 696			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 402	14 441			
TOTAL DES EMPLOIS	33 561	70 675	TOTAL DES RESSOURCES	69 527	76 493
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			5. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	43 256	5 818	6. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 291	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	76 818	76 493	TOTAL	76 818	76 493

		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France	5 656	3 956			
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 597	8 248			
TOTAL	7 253	12 204			
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	7 253	12 203			
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0	0		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public					
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		0	0		

7. Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger 2025

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique. La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par email.

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025 (VERSION SYNTHETIQUE)	
Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Principauté de Monaco	58 030,00
Egypte	103 702,23
Italie	2 114,01
Grande Bretagne	960,15
Suisse	100 000,00
Union Européenne	179 851,97

8. Autres informations

8.1 Effectif et moyens techniques

Le personnel au 31 décembre 2025 se répartit de la façon suivante :

Siège :

- 1 directrice
- 1 directrice des ressources techniques et des enseignements
- 2 chargées de programme
- 1 responsable administrative et financière
- 1 responsable des ressources techniques
- 2 bénévoles

8.2 Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche, l'association est soumise aux impôts sur les intérêts bancaires, aux taxes sur les salaires et sur la formation professionnelle continue, mais elle est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis aux taxes et impôts sur les salaires en Egypte, au titre du dispositif dont il a la charge directe de gestion.